

AUTOUR DE NOS ETANGS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



ARTHUN

2008

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

LE CONSEIL ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Josiane Baldini	Maire
Claude Chenot	1 ^{er} Adjoint
Alain Reynaud	2 ^{ème} Adjoint
André Girard	3 ^{ème} Adjoint

Les Conseillers

Chantal Pignard Bourgey
Alexandra Dumas
Mireille Samuel
Jean Gérard Merle
Jean Christophe Duclos
Jean Claude Bedel
Gérald Gonon

COMMISSION DES FINANCES LOCALES

André Girard	Alain Reynaud
Claude Chenot	Jean Christophe Duclos
Gérald Gonon	Jean Claude Bedel

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Claude Chenot
Jean Gérard Merle
Chantal Pignard-Bourgey

COMMISSION VOIRIE - ASSAINISSEMENT

André Girard	Claude Chenot
Alain Reynaud	Jean Gérard Merle
Jean Claude Bedel	

SPORTS – LOISIRS

Alexandra Dumas
Mireille Samuel
Chantal Pignard Bourgey

TOURISME - CULTURE

Jean Christophe Duclos
Alain Reynaud

ENTRETIEN DU VILLAGE – CIMETIERE FLEURISSEMENT – SERVICE TECHNIQUE

Claude Chenot
Mireille Samuel
Chantal Pignard Bourgey

RESPONSABLE DES ACHATS

Claude Chenot

COMMISSION DES ECOLES

Alexandra Dumas
Alain Reynaud
Gérald Gonon
Jean Christophe Duclos
Jean Claude Bedel

RESPONSABLES SALLE DES FETES

Alexandra Dumas
Claude Chenot

C.C.A.S.

Alain Reynaud
Chantal Pignard Bourgey
Mireille Samuel
André Girard
Suzanne Lafond
Monique Vial
Françoise Dimier
Robert Lathulière

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Titulaires	Josiane Baldini André Girard
Suppléant	Jean Christophe Duclos

SYNDICAT DE LA BOMBARDE

Titulaires	Claude Chenot Jean Gérard Merle
------------	------------------------------------

SYNDICAT DES ENERGIES DE LA LOIRE (S.I.E.L.)

Titulaire	Gérald Gonon
Suppléant	Jean Christophe Duclos

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOREZ

Titulaire	Jean Gérard Merle
Suppléant	André Girard

SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA REGION BOËNNAISE

Délégués	Gérald Gonon Alain Reynaud
----------	-------------------------------

S.P.A.N.C.

Titulaire	André Girard
Suppléant	Josiane Baldini

E D I T O



Le Maire

Je remercie très sincèrement les électrices et les électeurs qui m'ont fait confiance en m'accordant leurs suffrages au mois de mars 2008, et je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux habitants de la commune.

Je vous laisse découvrir le nouveau bulletin municipal, agrémenté de photos et d'articles rédigés par les associations et le conseil municipal, et je remercie vivement tous les annonceurs qui ont apporté leur soutien financier à cette publication.

C'est avec beaucoup de plaisir que l'ensemble du conseil municipal se réunit chaque mois pour étudier de nombreux projets visant à améliorer la vie arthunoise.

Le mandat a commencé par l'exécution des travaux de voirie (chemins du Châtel, des Solats, des Trouillères...), la réfection des fossés du chemin de Baloye, la reprise de la toiture du bâtiment de la bascule, la pose d'une barrière de sécurité en bois sur la place de l'Ancienne Gare et l'entretien courant des chemins.

Un ordinateur pour l'école ainsi que deux placards pour la mairie ont été achetés.

Quelques modifications ont été apportées au règlement de location de la salle des fêtes afin de préserver au mieux ce bâtiment communal.

Au cours de l'année 2009, la réhabilitation du réseau d'assainissement des Trouillères et du Bourg se fera pour que tout soit aux normes actuelles.

Ensuite, les lagunes existantes seront curées et agrandies (avec option filtres à roseaux?). Le choix de la municipalité n'est pas encore défini. Des études vont être menées pour réaliser ce projet.

La traversée du village (CD8) me préoccupe et m'amène à réfléchir avec les conseillers à une solution permettant d'en améliorer la sécurité.

L'aménagement de la mairie sera un projet incontournable puisque le bâtiment n'est plus aux normes pour les personnes handicapées.

J'ai conscience que l'absence d'un commerce de proximité nous fait cruellement défaut. L'équipe municipale cherche une alternative parmi diverses solutions.

J'ai six années pour travailler avec le conseil municipal, et mon souhait est de faire d'Arthun une charmante commune où il fait bon vivre, et où la convivialité, l'amitié et la tolérance ne seront pas de vains mots.

Je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2009, et je vous invite au vin d'honneur qui sera offert par la municipalité le **dimanche 11 janvier 2009 à 11 H 30 à la salle des fêtes.**

Le Maire

Josiane BALDINI



Les Lagunes



Le Centre Bourg



La Mairie

Les principaux monuments et lieux à découvrir

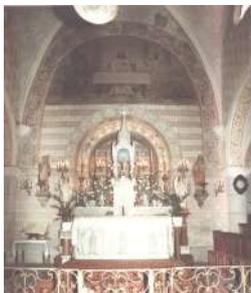
La Mairie et l'École

Je n'ai pas assez de temps pour vous retracer ici un historique de notre école. Ce bâtiment fut construit entre **1873** et **1894**. A la place d'un talus enfoui sous les buissons, un mur de soutènement est construit en 1906 pour des raisons de sécurité

Le **12 septembre 1884**, un premier mariage est célébré dans cette nouvelle mairie, celui de Jean-Baptiste **Merle** et Marie **Thiallier**.

L'Église

Au cours des siècles, elle a été agrandie au fur et à mesure des besoins de la population. C'est une église gothique reconstruite en trois nefs, en **1879**, sur l'emplacement d'une église romane à une seule nef. Sa superficie est passée de **111 m²** à **300 m²**.



Son embellissement intérieur, bien que complété par la suite n'a pas changé. C'est grâce au père **Grapeloux**, qui n'a pas voulu, dans les années 1960-70, comme d'autres paroisses l'ont fait, enlever l'autel, les statues...

La fresque représente le repas d'Emmaüs signé L. Taully.

Le Château de Beauvoir

A son origine, c'était une maison forte flanquée d'une petite tour. Une garnison dépendante de Couzan y vivait pour protéger le village. Deux familles ont été importantes pour le **Domaine de Beauvoir** : Les **Rochefort** acquéreurs en 1731 et Les **Neufbourg** en 1812.



A son apogée, le Domaine comprenait plus de 500 hectares sur plusieurs communes.

Les générations successives de la famille **De Neufbourg** ont joué un rôle très important au sein de la communauté arthunoise dans divers domaines : culturel, innovations, agricoles, scolaire, emploi...

C'est pourquoi de nos jours, les « nouveaux » arrivants de la commune ne comprennent pas toujours un certain « respect » pour le château de **Beauvoir** manifesté par les « anciens » habitants...

Le château a été donné par Monsieur le comte Guy **de Neufbourg** à son décès, en **1986**, à la commune qui l'a revendu en **1990**.

La raison de ce don est un remerciement pour la solidarité que les arthunois ont eu envers lui. Tout le village avait fait une pétition au Maréchal Pétain pour obtenir que la gestapo le libère en septembre **1943** (*c'est ainsi qu'il l'a écrit dans son testament*).

Le Cimetière

Le premier était à côté de l'église (voir plan). Son changement de place date de **1865**.

Le Lavoir

Pour des raisons de santé publique, le gouvernement dans les années **1860** a très vivement encouragé les municipalités à leur création. Ils avaient le surnom de « Palais des bavardes ».



Dans notre village sa construction date de cette époque. Un monument si petit, si simple mérite quand même le détour. L'eau y est très fraîche.

Les Etangs

C'est une autre histoire passionnante. Ils ont été créés à partir du 13^{ème} siècle, pour y être exploités en pisciculture : carpes, tanches, brochets, anguilles.



C'était une ressource de nourriture qui perdure toujours à notre époque.

Au 19^{ème} siècle, ils ont été décriés pour des raisons de santé publique, le paludisme entre autres. Dans la plaine du Forez, les étangs recouvraient 3200 hectares. L'application de l'arrêté préfectoral de **1854** entraîna l'assèchement de 331 d'entre eux. Il n'en restait plus que sur 1000 hectares. Bien que d'autres aient été refaits par la suite, nous sommes très loin de la superficie initiale.

La réserve de Biterne

Créée en **1988** sur 38 hectares, la moitié est en eau. Elle est la propriété de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage. Elle est gérée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire.

C'est un observatoire pour les amoureux de la faune et de la flore.

Marie Claudette MERLE THEVENET

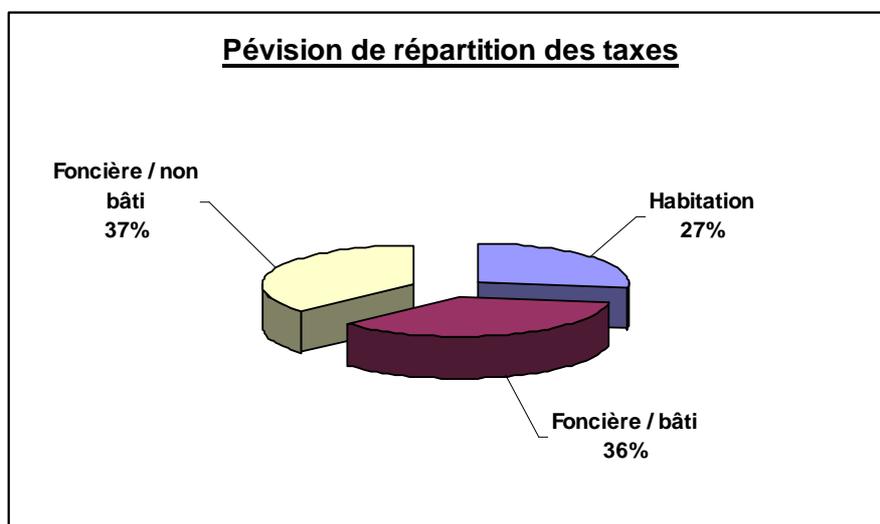
BUDGET COMMUNAL 2008

FONCTIONNEMENT	RECETTES		MONTANT	REALISE (jusqu'au 31/10/08)
	013 Atténuation des charges		5 000.00	7 597.16
	070 Produit des services		1 170.00	823.58
	073 Impôts et taxes		78 457.00	58 122.00
	074 Dotations et participations		79 601.00	73 415.38
	075 Autres produits gestion courante		11 550.00	9 127.80
	002 Résultat reporté		97 536.00	
	76 Produits financiers			0.75
	TOTAL		273 314.00	149 086.67
	DEPENSES		MONTANT	REALISE (jusqu'au 31/10/08)
011 Charges à caractère général		93 246.00	34 063.62	
012 Charges de personnel		78 000.00	60 482.56	
014 Atténuation de produits		4 422.00	2 211.00	
065 Autres charges gestion courante		36 703.00	25 691.71	
066 Charges financières		3 500.00	3 160.11	
067 Charges exceptionnelles		433.00		
022 Dépenses imprévues		5 000.00		
023 Virement à section investissement		52 010.00		
TOTAL		273 314.00	125 609.00	

INVESTISSEMENT	RECETTES		MONTANT	REALISE (jusqu'au 31/10/08)
	10 Dotations		39 566.81	39 566.81
	13 Subventions		44 358.80	10 465.41
	021 Virement section fonctionnement		52 010.30	
	TOTAL		135 935.91	50 032.22
DEPENSES		MONTANT	REALISE (jusqu'au 31/10/08)	
16 Remboursement d'emprunts		19 040.00	16 997.26	
21 Immobilisations corporelles		1 650.00	1 577.45	
23 Immobilisations en cours		87 072.80		
001 Solde reporté		28 173.11		
TOTAL		135 935.91	18 574.71	

TAUX DES TAXES LOCALES

Taux des taxes	TAUX	Prévision de répartition des taxes		
		BASES ESTIMEES	PRODUITS	
Habitation	4.51	464 500.00	20 949.00	27.03
Foncière/bâti	9.88	284 800.00	28 138.00	36.31
Foncière/non bâti	38.97	72 900.00	28 409.00	36.66
		822 200.00	77 496.00	



EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Date début	Date Fin	Capital Emprunté	Objet	Remboursement Annuel
1995	2009	30 489.80	Salle des Fêtes	3 294.95
1995	2009	42 685.72	Voirie	4 746.04
1997	2012	41 161.23	Voirie + Parking	4 087.44
1998	2013	19 818.37	Voirie	1 992.28
1999	2009	30 489.80	Voirie La Terrière	3 643.75
2001	2010	15 244.90	Tracteur Faucheuse	1 998.32
2001	2014	10 353.66	Eclairage Public	1 035.37
2002	2014	18 000.00	Assainissement	1 931.24
2002	2014	11 800.00	Salle des Fêtes	1 266.04
2006	2011	2 108.13	Eclairage Public	351.36
	TOTAL	222 151.61		24 346.79

PERMIS DE CONSTRUIRE ANNEE 2008

NOM		DESIGNATION	ADRESSE
MURATEL Yves		Maison Individuelle	Beauvoir
VIEL Sébastien	AMRANI Nathalie	Maison Individuelle	Beauvoir
BONAMOUR Jérôme	MAGALHAES Lydie	Maison Individuelle	Beauvoir
FRADEL Délio	SIGNORET Aurélie	Construction d'un garage	Baloye
BEDEL Jean Claude	THEVENET Astrid	Maison Individuelle	Le Meynet
FOURNEL Patrick		Réhabilitation d'une partie de bâtiment	Au Breteau
LEHMANN Wilfried		Maison Individuelle	Au Solat
MASSARD Grégory	CHAPERON Sophie	Maison Individuelle	Beauvoir
DURAND Gilles		Construction d'un hangar	Ribot

PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS

NOM		DESIGNATION	ADRESSE
PEURON Michel		Construction d'une stabulation libre	Les Trouillères
FEDERATION DES CHASSEURS		Aménagement d'un bâtiment	Biterne
SAVOIE Jean Claude	BOURRON Sandrine	Maison Individuelle	Beauvoir
LAURENT Grégory	MOURLON Roseline	Maison Individuelle	Pied du Mont



ETAT CIVIL DU 01/11/2007 AU 01/12/2008

DECES

Albert MOULY (maire honoraire)*	20/11/2007
Pierre MASSARD	23/03/2008
Jacques Antoine FECHE	19/05/2008
Monique MOREL	14/07/2008
René THEVENET	22/08/2008
Jacques GAUDARD	02/10/2008



* après avoir passé 30 ans au service de la commune en tant qu'élu

MARIAGES



Bernard DE MARINIS	Gisèle VACHERON	01/12/2007
Dominique FONT	Caroline FECHE	21/06/2008
Nicolas VERMOT PETIT OUTHENIN	Angélique MERLE	05/07/2008
Babacar NDOYE	Lucie PARDON	05/07/2008
Didier DUBOURGNOUX	Catherine ORIOL	27/09/2008
Eric DUMAS	Alexandra COUBLE	25/10/2008

NAISSANCES

Victor AUBERGER	08/01/2008
Calyse Hadj BOUGUERRA	26/05/2008
Eline DEFOUR	03/07/2008
Sybelle SENTURK	08/08/2008
Geoffrey CLAIRET	11/08/2008
Jules ARCHIMBAUD	10/10/2008
Ludivine GEORGET	29/10/2008
Lilie FRAISSE	21/11/2008



ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

CHALAND	Annie	Place de l'Eglise	04 77 24 63 28
COLOMBET	Odile	Le Meynet	04 77 24 67 98
DUMAS	Alexandra	Le Meynet	04 77 24 15 70
DUMONT	Marie Agnès	Beaune	04 77 24 61 91
MERLE	Janine	Rue de Beauvoir	04 77 24 60 27
VERDAILLANT	Magali	Ribot	06 14 14 13 31

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

☎ 04 77 24 60 21

Lundi	9 h – 12 h
Mercredi	14 h – 18 h
Vendredi	8 h – 12 h
Samedi	11 h – 12 h

POUR TOUS VOS PROBLEMES D'EAU COURANTE

(coupure, mauvais fonctionnement...)
appelez directement

La SAUR ☎ **08 00 74 47 77**

En cas de souci de voisinage, *Monsieur BAYARD*, conciliateur se tient à votre disposition à la mairie de BOEN une fois par mois (☎ 04 77 97 72 40)

INFOS UTILES

URBANISME

Tous les travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme sauf :

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, ni de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire.
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de haut et 2 m² au sol.

Une déclaration de travaux pour :

- la réfection et la modification de façade ou de toiture.
- les vitrines, devantures.
- les fenêtres : création, remplacement, suppression.
- la pose de climatiseur.
- les piscines non couvertes.
- la création d'une pièce supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage... d'une superficie ne dépassant pas 20 m² de SHOB quand le terrain est déjà bâti ; sinon ces travaux relèvent du permis de construire.
- les clôtures.
- construction d'une terrasse dont la hauteur est supérieure à 60 cm.
- les forages individuels à partir du 1^{er} janvier 2009.

Un permis de construire pour :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²).
- le changement de destination du bâti existant (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...).
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Un permis de démolir pour :

Tout immeuble, hangar, garage, mur devant être démolir.

Un permis d'aménager pour :

La création de plus de deux lots sur une même parcelle en moins de 10 ans.

Autorisation de voirie ou d'échafaudage

Vous devez en faire la demande auprès de la mairie une dizaine de jours avant le début des travaux.

Elle vous est délivrée dès que l'autorisation d'urbanisme vous a été accordée pour faire les travaux envisagés.

Tous les imprimés disponibles se trouvent à la mairie.

Attention ! pour toute construction égale ou supérieure à 170 m², il y a obligation de faire appel à un architecte !

ASSAINISSEMENT

Une nouvelle taxe vient d'être créée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Elle est de 0,032 €/m³ et elle sera reversée entièrement à cet organisme.

Pour les administrés ayant un puits ou un forage, et utilisant l'assainissement collectif, un forfait de 30 m³ / personne sera appliqué pour le calcul de la taxe d'assainissement.

Compte tenu des travaux d'assainissement qui sont prévus, de grosses augmentations sont envisageables à l'avenir pour l'équilibre du budget assainissement de la commune.

En ce qui concerne l'**assainissement non collectif**, les usagers doivent accepter le contrôle du SPANC, pour ce qui concerne l'évacuation de leurs eaux usées, sinon une amende de **2700 euros** pourra être encourue.

REGLEMENTATIONS DIVERSES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Les chiens ne doivent pas divaguer dans les rues, ni sur les routes. Ils doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser leurs déjections sur la voie publique.

DECHETERIE

La déchèterie est indispensable :

Pour permettre aux habitants de se séparer des déchets non collectés par le service des ordures ménagères en porte à porte.

Pour limiter la multiplication des dépôts sauvages qui défigurent encore trop souvent nos communes.

Pour économiser des matières premières en recyclant certains déchets : carton, ferraille, huile moteur, verre...

Conditions d'accès :

Tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée ont un accès gratuit à la déchèterie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les artisans, commerçants et agriculteurs sont autorisés à déposer des déchets à la déchèterie dans la limite de 3m³ par jour. Une indemnité fixée par la Communauté de Communes leur est facturée selon le déchet apporté.

Respectez le tri sélectif dans les caisses et sacs jaunes, seuls les objets ayant un bouchon sont recyclables.

Ne mettez aucun emballage plastique ni de pot de yaourts.

Pas de **cartons bruns ondulés**, ils doivent être emmenés à la déchèterie.

Horaires d'ouverture de la déchèterie :

	Lundi et mercredi	Mardi et jeudi	Vendredi et samedi
Eté*	14 h 30 18 h 30	14 h 30 18 h 30	9 h – 12 h 13 h 30 - 18 h 30
Hiver*	13 h 30 17 h 30		9 h – 12 h 13 h 30 – 17 h 30

* Modification des horaires le 1^{er} lundi suivant le changement d'heure légale.

**POUR TOUT PROBLEME CONCERNANT LES ORDURES MENAGERES, VEUILLEZ CONTACTER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE
TEL. 04 77 97 72 48**

LA VIE ASSOCIATIVE

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.D.M.R.)

L'Association locale du Pays d'Urfé comme les 59 associations de la Loire, fait une chaîne continue d'entraide. Elle permet également la création d'emplois dans notre région.

Sur la commune l'association aide le public suivant :

- Famille en cas de maladie, hospitalisation, décès d'un membre de la famille, grossesse, naissance, difficultés sociales.
- Personnes handicapées pour une aide au lever, au coucher, aux déplacements aux toilettes, préparation des repas, entretien du logement et du linge
- Personnes âgées : service d'aide à domicile, une aide matérielle est apportée sous forme de services ménagers, course, repas, entretien du linge et du logement, mais aussi présence et soutien moral.

Le service télé assistance **FILIEN** qui les relie les bénéficiaires 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7 à des hôtesses téléphoniques qui sont à l'écoute et peuvent appeler quelqu'un pour mettre en œuvre les secours (voisins, famille, médecins, pompiers).

L'**A.D.M.R.** accorde une grande place aux relations humaines et à la dimension d'échange.

Bénévoles et salariées assurent une action complémentaire auprès des personnes qu'ils aident, le bénévole pour son action d'accompagnement, la salariée par son intervention.

Ces relations privilégiées humanisent les interventions quotidiennes, car elles s'appuient sur le **TRIANGLE D'OR**, un équilibre entre l'Action du bénévole, du professionnel et celle de la personne aidée.

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter Monique VIAL au 04/77/24/61/67
ou pour établir un dossier Colette THIALIER au 04/77/24/67/57**

ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES DU PONT D'ARGENT (AFR)

Composition du Bureau :

Présidente : **Nadine JAGUELIN**
Vice Présidente : **Sandrine TISSEUR**
Secrétaire : **Philippe CIOCHETTO**
Trésorière : **Françoise DIMIER**
Trésorière Adjointe : **Brigitte LUMINIER**

L'adhésion annuelle de 25 euros par famille permet de participer à l'ensemble des activités proposées au cours de l'année.

Quelles sont ces activités : Cours de ski à Chalmazel, après-midi piscine, stage de poney, escalade en pleine nature, atelier de création artistique, atelier de travail du bois, patinoire, bibliothèque, participation au Téléthon, cycle de conférences, sortie théâtre jeunesse ou concert, soirée d'initiation à l'astronomie...

La participation financière des familles est toujours minorée car une partie du coût de chaque activité est prise en charge par l'Association.

Par exemple : Activité piscine : cinq après midi à la piscine de Feurs, transport compris, départ 13 h 15, retour 17 h 30 n cours de 45 minutes, prix : **35 €uros** pour la semaine sans cours et **50 €uros** avec cours.

Ou alors, activité ski : cinq séances de 2 heures avec moniteur **ESF, 80 €uros** par enfant, location du matériel comprise, transport à la charge des familles.

Les adhérents sont prévenus régulièrement des activités proposées et du prix de celles-ci par l'intermédiaire d'un petit bulletin distribué dans les boîtes aux lettres. Chacun décide alors de s'inscrire suivant ses centres d'intérêt.

La **marche de l'Association** (3^{ème} dimanche de mars) ou le **Troc'Plante** (dernier week end d'avril) sont les principaux événements pourvoyeurs de fonds. Lors de ces événements, le coup de main des adhérents est toujours très apprécié !

**Pour tout renseignement, contacter Nadine JAGUELIN au 04/77/24/64/09
ou par courriel : nadine.laurent@orange.fr**

CLUB DU 3^e AGE « LES GENS HEUREUX »

Pour l'instant le Bureau reste inchangé :

Président : **Marius GERIFAUD**
Vice président : **Joséphine DURAND**
Trésorier : **Louis GOUTARD**

Le club tourne avec un petit effectif de 16 adhérents qui se réunissent chaque jeudi pour la belote...

Le nombre d'adhérents étant réduit, il n'est pas possible d'organiser des sorties, des concours etc.

Néanmoins, au cours de l'année, les personnes du club se déplacent pour prendre des repas dans les restaurants proches de la commune.

L'anniversaire de chacun est fêté, accompagné de délicieux gâteaux.

Pour la fête des Rois, la Galette régale les papilles des convives.

Les personnes qui sont intéressées pour adhérer au Club des Gens Heureux seront les bienvenues

F.N.A.C.A. ARTHUN – BUSSY ALBIEUX

L'Association a tenu son assemblée générale le 10 novembre 2007.

Le Président ouvre la séance, retrace les activités de l'année 2007.

Il y a 30 ans, en novembre 1977 fut créée la section F.N.A.C.A. Arthun-Bussy Albieux.

Depuis, le bureau et les portes drapeaux n'ont pas changé. Ce jour-là, un responsable départemental remettait la médaille pour 30 ans de bons et loyaux services à Georges VIAL et André FOREST.

Le 1^{er} mars 2008, André FOREST est décédé, emporté par la maladie après quelques jours d'hospitalisation.

Au mois de janvier, traditionnelle soupe aux choux.

Le 19 mars, célébration de la cérémonie à Bussy Albieux en 2007 et Arthun en 2008.

Les 8 mai et 11 novembre, les membres de la section sont toujours présents au monument aux morts.

Les adhérents participent au TELETHON de Bussy Albieux financièrement et bénévolement en tenant un relais à la Terrière.

En juillet 2008, organisation d'un pique-nique à Saint Martin La Sauveté et en septembre, grillades à Bussy Albieux.

Le trésorier donne le bilan financier détaillé.

Le bureau a été réélu à l'unanimité :

Président : **Marius VILLE**
Vice Président : **Claude DURRIS**
Secrétaire : **Georges VIAL**
Trésorier : **Jean GRANGE**
Trésorier Adjoint : **Albert POYET**

La réunion se termine par le traditionnel boudin d'herbes et le gâteau géant du 30^{ème} anniversaire.

Marius VILLE



**Monument en souvenir du cessez le feu de la guerre d'Algérie.
Inauguration de la place du 19 mars 1962.**

TENNIS CLUB D'ARTHUN SAISON 2007/2008

Pour les saisons 2007/2008, le bureau reste inchangé.

Le club conserve le même nombre d'adhérents (55 personnes) pour ces deux saisons.

ANNEE 2007 :

Pour l'année 2007, les cours enfants ont été assurés par **Olivier JACQUET**. Une dizaine d'enfants étaient au rendez-vous.

Les cours adultes sont toujours reconduits au gymnase intercommunal de Boën par **Nathalie et Olivier JACQUET**.

L'édition du tournoi 2007 a eu lieu le week end des 6, 7 et 8 juillet avec un tour de pré qualification le week end précédent, dû au nombre de plus en plus important de participants chaque année.

Nos voisins de **Bussy** organisent le tournoi avec nous et nous prêtent gracieusement leur terrain. Le barbecue du samedi a été reconduit pour sa troisième année avec un succès grandissant.

Double mixte :
N.JACQUET-J.RONGERE / A.JACQUET- G.JACQUET
Simple fille : A.VALLIER / F.DI ANGELO
Simple adulte : J.RONGERE / A.ESCOT

Dans chaque épreuve, les vainqueurs sont les premiers cités et tous les finalistes ont été récompensés.

Un apéritif a clôturé le tournoi.

ANNEE 2008 :

Pour l'année 2008 les cours enfants ont été reconduits avec une dizaine d'enfants dans la catégorie initiation et quatre enfants dans la catégorie mini tennis. Les cours ont été donnés d'avril à juin par **Olivier JACQUET**.

Les cours adultes continuent pour la septième année consécutive au gymnase de Boën. Ils sont assurés par **Olivier et Nathalie JACQUET** tous les samedis à partir de 16 heures.

L'édition du tournoi 2008 a eu lieu cette année encore sur deux week ends de juillet avec 24 participants en simples et 14 paires de double mixtes.

En raison du mauvais temps, toutes les finales se sont déroulées au gymnase de Boën.

Nos voisins de Bussy participent une fois de plus à la bonne organisation de cette manifestation.

Le barbecue du samedi soir a un connu un fort succès avec 45 participants.

Double mixte :
F.PORTERON – M.BERTHEAS / J.RONGERE – M.RONGERE
Simple filles : A.VALLIER / J.PLANE
Simple adulte : J.RONGERE / N.JACQUET

Dans chaque épreuve les vainqueurs sont les premiers cités et tous les finalistes ont été récompensés autour du verre de l'amitié offert à la salle des fêtes d'**Arthun**.

Les tarifs 2007/2008 :

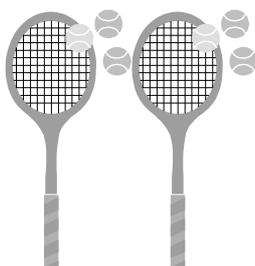
Couples	27 Euros
Adultes	18 Euros
Jeunes, étudiants	8 Euros
Enfants moins de 12 ans	5 Euros
Cours enfants	10 Euros les 10 séances
Ticket horaire	2 Euros
Clef du cours	5 Euros

Bureau 2007/2008 :

Président : **Olivier JACQUET**
Vice Président : **Yves PLANE**
Trésorier : **Jean Christophe DUCLOS**
Secrétaire : **Nathalie JACQUET**
Secrétaire adjointe : **Marie Odile MEILLAND**

En 2009, notre assemblée générale se déroulera un dimanche de mars.

Pour tous renseignements concernant les cours de tennis enfants et adultes ou autres informations sur le club, contacter Olivier JACQUET au 04/78/64/29/02 ou au 06/73/35/79/91.



Jeunes parents : inscrivez vos enfants au RPI de la commune

Ayant moi-même eu mes 3 enfants scolarisés dans ce regroupement pédagogique intercommunal (ou R.P.I.), je vous le conseille, en voici les avantages :

- Votre enfant fréquentera d'autres enfants de la même commune, ou des communes les plus proches **Bussy Albieux** ou **Saint Sixte**.

- Votre enfant disposera d'un système de transport de commune à commune, d'une cantine le midi et si vous le souhaitez d'une garderie pour attendre le car si vous avez des enfants scolarisés dans des communes différentes.

- Votre enfant bénéficiera de classes peu chargées et très bien équipées.

Les maternelles en particulier disposent sur **Saint Sixte** :

- d'une salle d'évolution
- d'un coin repas adapté aux petits
- d'un coin sieste
- d'un côté cour et d'un côté jardin avec des jeux extérieurs

Les CE1 – CE2 sur **Arthun** ont trois salles pour eux seuls :

- une faisant office de bibliothèque
- l'autre de salle d'informatique
- la troisième en salle de classe

A **Bussy Albieux**, les CM1 – CM2 ont la chance d'héberger la bibliothèque municipale dans leur école, et possèdent aussi une salle informatique en plus de la salle de classe.

Des sorties et activités sont financées par le **Sou des Ecoles** regroupant les trois communes.

Pour vous informer, voici les effectifs de cette année **2008 – 2009** :

Saint Sixte

	6 PS1
	11 PS2
	12 MS
	9 GS
	10 CP

Soit **48 élèves**

Arthun

	14 CE1
	13 CE2

Soit **27 élèves**

Bussy Albieux

	8 CM1
	8 CM2

Soit **16 élèves**

Bonne rentrée à vos enfants !

Elisabeth Duclos



SOU DES ECOLES ARTHUN – BUSSY ALBIEUX – SAINT SIXTE

Composition du Bureau :

Marie-Hélène ZURRO	Présidente	Bussy Albieux
Véronique JEAMPIERRE	Vice Présidente	Saint Sixte
Laetitia GONON	Vice Présidente	Arthun
Christelle JACQUET	Vice Présidente	Bussy Albieux
Caroline DERORY	Secrétaire	Bussy Albieux
Nathalie JACKY	Secrétaire Adjointe	Bussy Albieux
Christelle REY	Trésorière	Arthun
Solène GUICHON	Trésorière Adjointe	Saint Sixte

Le Sou des Ecoles est une association de parents d'élèves dont le but est de récolter des fonds afin de financer des activités extra-scolaires décidées par les enseignants pour les enfants des trois écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal :

Classes extérieures, spectacles, intervenants, visites, voyages...

Des manifestations sont organisées :

- * une vente de brioches à l'automne
- * un spectacle de Noël est proposé gratuitement pour tous les enfants du R.P.I.
- * un loto en hiver
- * une tombola au printemps
- * la fête de l'école en fin d'année scolaire, abandonnée depuis de nombreuses années, a été instaurée à nouveau.

COMITE DES FETES « LES ARTS'THUNOIS »

Bureau actuel

Présidente	Chantal PIGNARD BOURGEY
Vice Président	Christophe THEVENET
Trésorier	Michel BRUCHET
Trésorier Adjoint	Hélène BOUCLAGUE
Secrétaire	Ludovic ARNON
Secrétaire Adjoint	Janine THOMAS

Le carnaval, la fête de la musique, le vide grenier, la fête patronale sont pour nous l'occasion de mettre de la vie au cœur du village, de faire en sorte que les Arthunois puissent venir se rencontrer, échanger et partager le verre de l'amitié.

Le succès obtenu au Marché de la Création le 14 décembre, nous a permis de découvrir le côté artistique, créatif qui se cache en certains Arthunois et autres.

Manifestations 2008

Février	Théâtre et Carnaval
Mars	Théâtre
Juin	Fête de la Musique
Août	Fête Patronale
Novembre	Soirée Choucroute
Décembre	Marché de la Création

Tout au long de la journée, les visiteurs furent très nombreux dans la Salle des Fêtes.

Pour le plaisir des enfants, le Père Noël était présent ce jour-là pour recevoir les lettres et dessins destinés au « Père Noël » et pour les plus grands, le vin chaud, le chocolat, le café et les marrons chauds ont été l'occasion de partager tout simplement un agréable moment en toute convivialité.

Le Comité des Fêtes

P.S. : Si vous avez du temps libre et que vous vouliez vous investir, nous avons besoin de bénévoles pour étoffer notre équipe. Venez nous rejoindre ! Merci d'avance.

☎ 04/77/24/65/76



LA FETE PATRONALE DIMANCHE 24 AOUT 2008

DU SOLEIL, DES FLEURS ET DES ENFANTS



BOULE ARTHUNOISE

Devant le manque de personnes présentes à l'Assemblée Générale et afin de pouvoir maintenir la société, les membres actuels lancent un appel :

Les personnes intéressées pour le redémarrage de la Boule Arthunoise sont priées de prendre contact auprès de :

Gabriel MERLE ☎ **04 77 24 61 20**



Une partie de pétanque, ça fait plaisir...

ASSOCIATION IMMOBILIERE PAROISSIALE

L'Association Immobilière paroissiale d'**Arthun** fut fondée en juin **1957** par le Père **Grapeloux** afin de gérer le legs de Marie **Marcoux** envers la Paroisse et l'acquisition de la maison **Duris** près de l'église, qui dès lors devint la **Maison Paroissiale**.

En **Avril 2004**, cette Association rejoignit l'Association immobilière de la Paroisse Saint Vincent en Lignon selon les formes légales diocésaines.

Trois représentants arthunois siègent au Conseil d'Administration : Colette **Thiallier** – Marie Claude **Thévenet** – **Marius Gérifaud**.

Depuis, d'importants travaux de restauration ont été entrepris dans le bâtiment avec grand renfort de bénévolat et le soutien financier de l'Association en ce qui concerne les matériaux.

La réfection complète de la toiture va être réalisée par l'entreprise **Charbonnier**.

Cette vieille demeure forézienne accueille le catéchisme, les équipes liturgiques, les réunions Mouvement Chrétien des Retraités, les rencontres après la messe. Elle n'a pour vocation que de rendre service à l'Eglise.

En souvenir de celle qui en **1957** fit don de ce qu'elle possédait à la Paroisse d'Arthun, une plaque a été posée à l'intérieur :

**« Salle Marie Marcoux »
1877 – 1957**

Marie Claude Thévenet

SYNDICAT AGRICOLE F.D.S.E.A

Le **SYNDICAT AGRICOLE** la FDSEA de la Loire a été constitué le 10 mars 1945 lors d'un congrès à la Bourse du Travail à Saint Etienne.

Les statuts et la liste des membres ont été déposés à la Mairie de Saint Etienne le 12 avril 1945.

Le premier président a été le **Comte de Neufbourg** de notre village.

De ce fait **Arthun** a été très imprégné par le syndicalisme agricole.

Aujourd'hui nous comptons 20 adhérents (13 actifs et 7 retraités).

Un parc d'une dizaine de machines est mis à disposition des adhérents à moindre coût.

Les membre du bureau sont :

Président	Jean Claude GARDE
Vice Présidente	Roselyne MASSARD
Vice Président	André GIRARD
Secrétaire	Denis DURRIS
Trésorier	Clément THEVENET

C.C.A.S.

Cette année, le repas des aînés organisé à la Salle des Fêtes le 20 septembre a connu un vif succès avec la participation de 42 personnes de plus de 70 ans.

Le repas était préparé par Sébastien VOLDOIRE et servi par tous les bénévoles du C.C.A.S. aux petits soins pour les anciens.

Les flonflons de l'accordéon de « Mimi FROMENTIN » ont permis à de nombreux couples de danser sur des airs de tous les temps.

Certains participants étaient heureux de se retrouver pour la dégustation de la bûche de NOEL le samedi 20 décembre 2008 à la Salle des Fêtes, d'autres étaient ravis de leurs boîtes de chocolat.



Les convives

QUELQUES PHOTOS...

Le président Olivier JACQUET et les jeunes joueurs du club de Tennis



Les bénévoles de la vente de brioches du Sou des Ecoles



Le 11 novembre 2008 au cimetière



Les classes en « 8 » le 4 octobre 2008 en attendant les classes en « 9 ».....



On danse au son des flonflons de l'accordéon de Mimi...



Les bénévoles au repas des aînés



Le Marché de la Création le 14 décembre 2008